

MARCHEPRIME
Une ville au cœur

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le 23/12/2022

SLOW

ID : 033-213305550-20221220-DEL02_20122022-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 20 DECEMBRE 2022

Nombre de Conseillers :

en exercice : 25

présents : 19

votants : 24

L'an deux mille VINGT-DEUX, le 20 décembre à 20 heures et 00 minute, le Conseil Municipal de la commune de MARCHÉPRIME, dûment convoqué le 14 décembre 2022 en séance ORDINAIRE, s'est réuni à la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Manuel MARTINEZ, Maire.

PRÉSENTS : M. MARTINEZ, Mme BATS, M. FLEURY, M. LORRIOT, Mme BRETTE, M. BARGACH, Mme RUIZ, M. RECAPET, Mme PIRES, M. ROYER, Mme BARQ SAAVEDRA, M. VANIGLIA, Mme ASSIBAT-TRILLE, M. CAÏSSA, M. COURTIN, Mme BERTOSSI, M. CARDOSO, Mme SALHI, Mme MARTIN.

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Mme GAILLET a donné procuration à Mme RUIZ

Mme FALCOZ-VIGNE a donné procuration à Mme Véronique SALHI

Mme JAULARD a donné procuration à Mme BATS

Mme FARGE a donné procuration à Mme BRETTE

M. GUICHENEY a donné procuration à Mme MARTIN

ABSENT NON REPRÉSENTÉ :

M. MAILLARD

Secrétaire de séance (article L2121-15 du CGCT) : M. BARGACH

Délibération n°02-20122022 : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE EQUIPEMENT CULTUREL LA CARAVELLE 2022.

Monsieur LORRIOT expose que :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-1 à 1612-20 et L2311-1 à L2343-2 relatifs à l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

Vu l'arrêté ministériel du 9 décembre 2021 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2022 032022 adoptant le budget annexe équipement culturel La Caravelle en date du 03 février 2022 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 02-17112022 adoptant le budget supplémentaire de l'équipement culturel La Caravelle en date du 17 novembre 2022 ;

Vu l'avis favorable de la commission des Finances qui s'est réunie le 12 décembre 2022 ;

Considérant que des situations nouvelles se sont fait jour en dépenses et en recettes pour des opérations réelles ou d'ordre budgétaires ;

Considérant que ces situations nécessitent d'adopter des modifications aux montants des crédits autorisés pour les chapitres et opérations concernées, tout en respectant les équilibres du budget ;

Ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DECIDE** d'inscrire au budget équipement culturel La Caravelle 2022 les crédits présentés sur les tableaux annexés à la présente délibération selon les chiffres suivants :

SECTION FONCTIONNEMENT :	0 €
SECTION INVESTISSEMENT :	590,80 €

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget équipement culturel La Caravelle 2022 ci annexée dont les informations ont été précisées en séance ;
- **DIT** que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le cadre de l'exercice du contrôle de légalité et au Trésorier Principal.

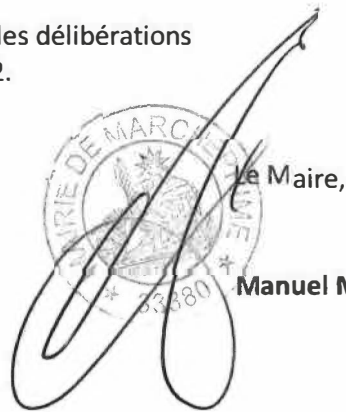
Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
A Marcheprime, le 20 décembre 2022.

La secrétaire de séance



Abderrazzak BARGACH



Le Maire,

Manuel MARTINEZ

Publication sur le site internet de la commune le **23/12/2022**

**ANNEXE A LA DELIBERATION DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE
EQUIPEMENT CULTUREL LA CARAVELLE 2022**

VIREMENT DE CREDITS

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
OP : OPERATIONS FINANCIERES		590,80		
Résultat reporté ou anticipé	001	590,80		590,80
OP : MOBILIERS ET DIVERS EQUIPEMENTS				
Concessions et droits similaires			2051	590,80
DEPENSES - INVESTISSEMENT		590,80		590,80

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
3 - CULTURE		590,80		590,80
Résultat reporté ou anticipé	001	590,80		
Concessions et droits similaires			2051	590,80
DEPENSES - INVESTISSEMENT		590,80		590,80